



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2020

Établi en vertu de l'article L2125-25 du Code Général des
Collectivités Territoriales :
Extrait des points essentiels des délibérations votées par
le Conseil Municipal.

Le PROCÈS-VERBAL relatant tous les débats de la séance
sera affiché ultérieurement.

Date de convocation :

31/01/2020

Date d'envoi :

05/02/2020

Date d'affichage :

05/02/2020

L'an deux mil vingt, le 11 février à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET, Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice :	29
Présents :	18
Absents :	11
Pouvoirs :	06
Votants :	24

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Martine BOURDIN, Odile RITOURET, Anne-Christine GARCIA,
Messieurs Gilles FERRAND, Alain SELLIER, Eric VERHILLE.

Conseillers municipaux :

Mesdames Danielle PLOQUIN, Danièle HOUDU, Claire CARTIER, Gisèle PICHAVANT, Sophie PENOT,
Messieurs Michel THUSSEAUD, Michel HIRTZ, Philippe RAIMOND, Jean-Marc CHATEAU, Joël MIOT, Antoine MAQUIN.

Absents excusés :

Mesdames Sabine DEJOUHANNET, Sylvie BOILLE, Christine MENORET,
Karine BARON, Stéphanie BIANCONI,
Messieurs Pascal CHMIELEWSKY, Laurent DI PELLEGRINI.

Absents :

Madame Claudia JAROCKI LABIE,
Monsieur Guy MALZOPPI, Didier DOBRODZIEJ, Vincent PERRIN.

Excusés, avaient donné pouvoir :

Madame Sabine DEJOUHANNET avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND,
Monsieur Pascal CHMIELEWSKY avait donné pouvoir à Madame Odile RITOURET,
Madame Sylvie BOILLE avait donné pouvoir à Monsieur Eric VERHILLE,
Madame Christine MENORET avait donné pouvoir à Madame Martine BOURDIN,
Monsieur Laurent DI PELLEGRINI avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN,
Madame Stéphanie BIANCONI avait donné pouvoir à Monsieur Bertrand RITOURET.

Secrétaire de séance :

Madame Danielle PLOQUIN



Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019
Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

DEL N° 11/02/2020-01 AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020, AVANT LE VOTE DU BUDGET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur l'exercice 2020 par anticipation sur le vote du budget primitif, dans la limite de la somme de 195 000 €.

PRECISE que 162 000 € seulement seront affectés aux programmes ci-dessous :

- 195 matériel sportif : 2 000 €
- 202 Matériel divers : 60 000 €
- 212 Acquisition foncière - Aménagement urbain : 10 000 €
- 215 Gros entretien bâtiments : 90 000 €

S'ENGAGE à inscrire au budget les crédits qui seront réellement engagés par anticipation en vertu de cette délibération.

DEL N° 11/02/2020-02 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020.

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la tenue en cette séance des orientations budgétaires 2020.

DEL N° 11/02/2020-03 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'AIDE AUX ACCUEILS DE LOISIRS (FAAL) AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, PERIODE 2020 - 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales TOURAINE la convention de Fonds d'Aide aux Accueils de Loisirs susvisée et annexée à la présente délibération.

~~~~~

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance du Conseil Municipal est levée à 22h10.

Fait à Luynes, le 12 février 2020

Le Maire,

Bertrand RITOURET

